

# ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES

Pour vos emails professionnels, utilisez une messagerie sécurisée de santé



## POURQUOI UTILISER UNE MESSAGERIE SÉCURISÉE ?

Utiliser une messagerie sécurisée MSSanté vous permet de :

- Simplifier votre exercice professionnel par la **DÉMATÉRIALISATION** d'informations ou de documents
- Respecter le **CADRE LÉGAL\*** et **SÉCURISER** les échanges des données patients
- **COMMUNIQUER** en toute sécurité entre professionnels de la prise en charge patient
- **ÉCHANGER** des données nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médical, médico-social et social du patient
- **RECEVOIR** des documents depuis les établissements, les laboratoires de biologie médicale et les cabinets de radiologie
- Faciliter l'identification de vos correspondants grâce à l'annuaire santé (<https://annuaire.sante.fr>)



## QU'EST-CE QUE MSSANTÉ ?

MSSanté est un système de **messageries électroniques** réservé aux professionnels **habilités**. Il s'agit d'un **espace de confiance** au sein duquel les professionnels peuvent s'échanger les données de santé de manière **dématérialisée en toute sécurité**.

Les messageries labellisées « espace de confiance MSSanté » sont interopérables, elles peuvent communiquer entre elles. MSSanté permet également d'**échanger de manière sécurisée avec le patient** par l'intermédiaire de **Mon Espace Santé**.



\* Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), code de la santé publique (article L1110-4, article R.1110-2), Instruction DGOS du 23 décembre 2014 relative à l'usage de la messagerie sécurisée MSSanté dans les établissements de santé, Décret du 20 juillet 2016 relatif à l'échange des lettres de liaison par Messagerie Sécurisée.

# ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES



## QUELS PROFESSIONNELS PEUVENT UTILISER MSSANTÉ ?



Professionnels  
de santé



Établissements sanitaires  
et médico-sociaux



Laboratoires  
de biologie médicale



Cabinets de  
radiologie

**Professionnels de santé** (Médecins, Pharmaciens, Sages-femmes, Masseur-kinésithérapeutes, Infirmiers...)

**Professionnels à usage de titres** (Assistants de service social, Psychologues, Chiropracteurs, Psychothérapeutes, Psychologues, Ostéopathes...)

**Professionnels du médico-social et du social** (Educateurs, Mandataires judiciaires, Non-professionnels de santé salariés de structures médico-sociales et impliqués dans la prise en charge du patient\*...)

*\*selon cadre légal*

## COMMENT S'ÉQUIPER ?

En tant qu'établissement sanitaire, vous pouvez disposer de 3 types de boîtes aux lettres :  
applicative, organisationnelle, nominative



Boîte aux lettres  
applicative

Boîte aux lettres destinée  
aux envois automatiques  
depuis le DPI de  
l'établissement



Boîte aux lettres  
organisationnelle

Boîte aux lettres  
accessibles par plusieurs  
utilisateurs au sein d'un  
même service (médecin,  
infirmier, secrétariat,  
médical, service social...)



Boîte aux lettres  
nominative

Boîte aux lettres pour un  
professionnel de santé  
enregistré auprès de  
son ordre, titulaire d'un  
numéro RPPS et qui  
souhaite échanger en son  
nom propre

Pour mettre en place MSSanté dans votre établissement, vous avez deux options :

Devenir opérateur MSSanté

Faire appel à un opérateur tiers MSSanté  
(industriel ou public)

Vous souhaitez être accompagné dans vos choix ?  
Contactez votre [Chargé d'accompagnement de Territoire](#)

